



## Jour de congés et jours de décès le décompte

Par **Virginiebottin**, le **25/06/2018** à **22:54**

Bonjour, je travaille du lundi au samedi. Mes jours de repos sont mercredi et dimanche. j'ai perdu mon père j'ai eu trois jours de deuil. Lundi j'ai travaillé, le mardi j'ai pris un congé payé et jeudi vendredi et samedi mes jours de deuil. La RH m'a retiré deux congés payés pour le mardi et mercredi est-ce normal ? Merci

Par **Lag0**, le **26/06/2018** à **07:36**

Bonjour, Oui, c'est normal si vos congés sont décomptés en jours ouvrables...

Par **Virginiebottin**, le **26/06/2018** à **12:25**

Je pensais que l'on prenait six jours si une semaine de congés mais la j'ai travaillé le lundi. Le mardi j'ai demandé un congé payé pour me retirer le mercredi

Par **Lag0**, le **26/06/2018** à **17:25**

La règle est que l'on commence à compter les congés le premier jour où vous auriez du travailler et l'on arrête le dernier jour ouvrable avant la reprise. Par exemple, pour un salarié qui travaille sur 5 jours du lundi au vendredi (repos samedi et dimanche), s'il prend un vendredi en congé, cela lui décompte 2 jours (vendredi et samedi). Donc pareil pour vous, si

vous prenez un mardi, cela vous décompte 2 jours, mardi et mercredi.